



Rendre des heures de formation

Par **Nel66**, le **22/08/2019** à **07:54**

Bonjour,

Je travaille dans un établissement médico social et ma directrice me demande de faire des formations de 7H alors que je travaille 11H40 (plage horaire 7H/19H30 avec 45 mn de pause). Je dois lui rendre les heures (4H40) non travaillés sur un jour férié récupéré ou un repos compensateur. Est-ce légal ? Je lui ai proposer de lui rendre les heures en revenant sur mon poste le jour même de la formation mais elle refuse.